

## AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de pentathlon moderne**  
représentée par son président, Monsieur Joël BOUZOU  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 44873505000016

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 519 660 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 230 420,8 €, le solde restant s'élève à 289 239,2 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 120 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 639 660 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 759 060 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

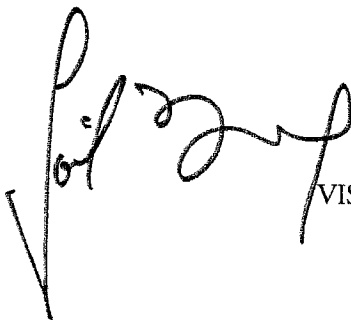
Fait à Paris le 10 AOUT 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE PENTATHLON  
MODERNE

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

Nathalie CUVILLIER



VOISE LE ~~COMPTABLE~~ DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ. 21.12.17.73 369

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

3

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>							
	Nombre de licenciés	1422		1809	1100		1200
	Nombre d'ATP	0		0	0		1200
	Nombre total de licenciés et d'ATP	1422		1809	1100		1200
	Nombre et taux de licenciés féminines	611 (42,97%)	480 (43,64%)	776 (42,9%)	480 (43,64%)		550 (45,83%)
	Nombre et taux de licenciés en ZUS	(%)	26 (2,36%)	(%)	26 (2,36%)		26 (2,17%)
	Nombre et taux de licenciés de 14 à 20 ans	487 (34,25%)		604 (33,39%)	(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1		2	1		2
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>							
	Solidité financière	38,06		0	58,0 %		58,0 %
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>							
	Rang sportif de la France	5		1	1		1
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>							
	Taux de suivi médical complet - SHN	100%		100%	100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%		100%	100%		100%
<b>Emplois d'avenir</b>							
	Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0		0
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	7 (87,5%)		7 (87,5%)			%
<b>Objectifs partagés</b>							
Objectif	Indicateur	N-2 Réalisé	N-1 Cible	Réalisé	N-1 Cible	N Cible	
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	nb nouvelles licences outre mer / ZUS / Handicap / séniors / femmes	18			30		30
Augmenter le nombre de structures fédérales	nombre de nouvelles licences tout public	531			100		100
Augmenter le nombre de structures fédérales	Nombre de formation aux brevets fédéraux	28			25		25
Augmenter le nombre de structures fédérales	Mise en oeuvre formation DES /CS (nb)	Analyse +		0/0	1/1		1/2
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre d'athlètes classés dans le Top 20	4		3	5		4
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre de médailles individuelles et par équipes aux Championnats du Monde Collectif Seniors	0		4	2		2
Suivi médical des équipes de France	Nombre de journées d'intervention en compétition collectif seniors et relève (médical et para médical)	43			55		45
Actions de la fédération à l'international	Relations avec l'UIPM : nombre de dirigeants français intégrés aux commissions, nombre de Juges français, participation au Congrès de l'UIPM	2		3	2		2

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance</b>				
<b>Action 2</b>	765 417 €	568 300 €		511 300 €
Aides personnalisées (AP)	759 117 €	562 000 €		254 117 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	124 000 €	124 000 €		254 117 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	83 000 €	73 000 €		4 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	256 000 €	245 000 €		33 000 €
	296 117 €	120 000 €		21 000 €
<b>Action 3</b>	6 300 €	6 300 €		196 117 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	6 300 €	6 300 €		0 €
<b>Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive</b>	10 000 €	10 000 €		0 €
<b>Action 1</b>	10 000 €	10 000 €		0 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	10 000 €		0 €
<b>Augmenter le nombre de structures fédérales</b>	180 923 €	118 000 €		0 €
<b>Action 1</b>	171 923 €	110 000 €		75 923 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	171 923 €	110 000 €		71 923 €
<b>Action 4</b>	9 000 €	8 000 €		71 923 €
Formations fédérales	6 000 €	5 000 €		4 000 €
Professionalisation de l'activité	3 000 €	3 000 €		4 000 €
<b>Actions de la fédération à l'international</b>	1 000 €	0 €		0 €
<b>Action 1</b>	1 000 €	0 €		1 000 €
Structuration fédérale	1 000 €	0 €		1 000 €
<b>Suivi médical des équipes de France</b>	13 600 €	13 600 €		1 000 €
<b>Action 3</b>	13 600 €	13 600 €		240 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 600 €	13 600 €		240 €
<b>TOTAL</b>	<b>970 940 €</b>	<b>709 900 €</b>		<b>331 280 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

120 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

519 660 €

B



# RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte  
FF PENTATHLON MODERNE  
MAISON DU SPORT FRANCAIS  
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN  
75640 PARIS CEDEX 13

## Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	00579	0000006771U	59
domiciliation			
CL PARIS MASSENA 00579			

## Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR91	3000	2005	7900	0000	6771	U59
Identifiant international banque - bic (adresse swifT)						
CRLYFRPP						

Cheque Filaire - S - P - 01/00 13

Rib

30002 00579 0000006771U 59